

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

---

**CONSEIL EXECUTIF  
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE  
25 – 29 Janvier 2008  
Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

**EX.CL369 (XII) a  
Original: Anglais**

**RAPPORT DU SOUS-COMITE CONSULTATIF SUR LES  
QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET  
FINANCIERES, 8-11, 14 ET 16 JANVIER 2008**

**RAPPORT DU SOUS-COMITE CONSULTATIF SUR LES  
QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES,  
8-11, 14 ET 16 JANVIER 2008**

1. La réunion du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières s'est tenue à Addis-Abeba, Ethiopie, du 8 au 11, et les 14 et 16 janvier 2008 pour examiner, entre autres, le projet de budget de la Commission de l'Union africaine pour l'exercice 2008.

**Participation**

2. La réunion a été présidée par le premier vice-président du Bureau du Sous-comité consultatif, S.E. Augustin Nsanze, Ambassadeur de la République du Burundi en Ethiopie, et les représentants des Etats membres suivants y ont participé :

- |                        |                                      |
|------------------------|--------------------------------------|
| 1. Afrique du Sud      | 22. Malawi                           |
| 2. Algérie             | 23. Madagascar                       |
| 3. Angola              | 24. Mali                             |
| 4. Bénin               | 25. Mozambique                       |
| 5. Botswana            | 26. Namibie                          |
| 6. Burkina Faso        | 27. Niger                            |
| 7. Burundi             | 28. Nigeria                          |
| 8. Cameroun            | 29. Ouganda                          |
| 9. Cap-Vert            | 30. République Arabe Sahraouie       |
| 10. Congo              | 31. République démocratique du Congo |
| 11. Côte d'Ivoire.     | 32. Rwanda                           |
| 12. Egypte             | 33. Sénégal                          |
| 13. Ethiopie           | 34. Sierra Leone                     |
| 14. Gabon              | 35. Soudan                           |
| 15. Gambie             | 36. Swaziland                        |
| 16. Ghana              | 37. Tanzanie                         |
| 17. Guinée             | 38. Tchad                            |
| 18. Guinée-équatoriale | 39. Togo                             |
| 19. Kenya              | 40. Tunisie                          |
| 20. Lesotho            | 41. Zambie                           |
| 21. Libye              | 42. Zimbabwe                         |

**Séance d'ouverture**

3. Le Président de la réunion a souhaité la bienvenue à tous les membres du Sous-comité, et a souligné l'importance de la session. Il a présenté le projet d'ordre du jour, et invité le Sous-comité à l'adopter.

**Adoption de l'Ordre du jour**

4. Les points suivants ont été proposés par la Commission à l'ordre du jour :

- i Adoption de l'ordre du jour
- ii Organisation des travaux
- iii Examen du projet de budget de l'Union africaine pour l'exercice 2008
- iv Examen du Statut et Règlement du personnel
- v Examen du rapport sur l'ajustement des salaires
- vi Questions diverses

5. Etant donné l'importance des points iv et v pour le bien-être du personnel, ainsi que la nécessité de consacrer suffisamment de temps à l'examen du Projet de budget pour 2008, le Sous-comité a décidé de différer les discussions sur les Statut et Règlement du personnel et sur le Rapport sur l'ajustement des salaires à sa première réunion qui se tiendra après la session de la Conférence. Le Sous-comité a par conséquent adopté l'Ordre du jour ci-dessous tel qu'amendé:

- i Organisation des travaux
- ii Examen du projet de budget de l'Union africaine pour l'exercice 2008
- iii Questions diverses

**Organisation des travaux**

6. Le Sous-comité a adopté les horaires de travail suivants :

Séance de la matinée	10h00 – 13h00
Pause déjeuner	13h00 – 15h00
Séance de l'après-midi	15h00 – 19h00

**Examen du projet de budget de 2008**

7. En présentant les grandes lignes du Projet de budget de l'Union africaine pour 2008, S.E.M. le Vice-président de la Commission de l'Union africaine a remercié les membres du Sous-comité et a indiqué que le projet de budget actuel a été préparé conformément au Règlement financier et, en conformité avec la décision du Conseil exécutif {(EX.CL. Dec.78(IX), Banjul juin 2006)}, qui demande à la Commission de combiner en un budget consolidé le budget ordinaire et le budget-programme.

8. Il a indiqué que le budget total de l'Union africaine pour l'exercice 2008 s'élève à 164,7 millions de \$EU et que la Commission est en contact suivi avec des partenaires au développement en vue de les persuader de passer de l'appui actuel aux programmes/projets individuels à une aide budgétaire directe. Il a également informé la réunion qu'un tel changement, non seulement améliorerait la qualité du processus budgétaire et son efficacité, mais apporterait également une certaine prévisibilité, fiabilité et flexibilité au flux de fonds, et partant améliorerait l'exécution du budget.

9. Pour conclure, il s'est dit convaincu que les membres du Sous-comité ne manqueront pas d'apporter tout le soutien nécessaire à l'Union afin qu'elle réponde aux attentes, et a invité le Directeur de la Programmation, du budget, des finances et de la comptabilité (PBFA) à présenter en détail le budget proposé pour 2008.

10. Le Directeur du PBFA a présenté le projet de budget de l'UA comme suit :

	<b>\$EU</b>
Budget de fonctionnement (Commission de l'UA)	82.305.220
Budget-Programme (Commission de l'UA)	<u>52.302.000</u>
<b>Total pour la Commission de l'UA</b>	<b>134.607.200</b>
Autres organes de l'Union africaine	<u>30.112.412</u>
<b>Total général</b>	<b><u>164.719.632</u></b>

11. L'attention du Sous-comité a été attirée sur ce qui suit :

- i Le projet de budget total de l'Union africaine pour 2008 a augmenté de 23,88% par rapport au budget de 2007.
- ii Le Budget 2008 de la Commission est de 18% plus élevé que celui de 2007.
- iii Le budget des programmes de la Commission de l'UA est de 5,26% supérieur à celui de 2007.
- iv Le budget pour les Organes est de 53,55% plus élevé que celui de 2007.

12. Le projet de budget total de 2008 de l'Union africaine sera financé comme suit :

- |   |               |
|---|---------------|
| ▪ Contribution des partenaires au développement | 27,35 m \$EU  |
| ▪ Contributions statutaires des Etats membres   | 137,37 m \$EU |

13. Les contributions statutaires des Etats membres sont en hausse de 42 % par rapport à celles du budget de 2007 essentiellement à cause de l'accroissement de 53,55% du budget alloué aux organes de l'UA par rapport au budget de 2007.

14. Au cours des débats qui ont suivi, le Sous-comité s'est félicité de la manière dont le rapport a été préparé et présenté. Toutefois, il a fait les observations et commentaires suivants :

- i. La Commission était censée soumettre des rapports détaillés sur l'exécution du budget-programme de 2007 et sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Union africaine 2004 – 2007, afin de permettre au Sous-comité d'examiner avec objectivité le projet de budget de 2008.
- ii. Le faible taux d'exécution du budget de 2007 (58,8%) ne justifie pas une demande de budget plus élevée, telle que présentée par la Commission. En outre, le budget devrait tenir compte de la capacité d'absorption de la Commission et de la capacité de paiement des Etats membres.
- iii. Des éclaircissements ont été demandés sur les mécanismes internes d'examen des propositions budgétaires avant leur soumission au Sous-comité par la Commission.
- iv. La Commission doit se conformer aux dispositions pertinentes du Règlement financier concernant la préparation, la distribution et la présentation à temps du Projet de budget.

15. En réponse aux préoccupations et observations du Sous-comité, la Commission a donné les explications suivantes :

- i. Le Rapport sur l'évaluation du Plan stratégique 2004 – 2007 et le Rapport de mise en œuvre du budget-programme de 2007 ont été finalisés, et sont actuellement en cours de traduction, et seront mis ultérieurement à la disposition du Sous-comité.
- ii. Le faible taux d'exécution du budget-programme était principalement attribué à la réception tardive des contributions statutaires des Etats membres ainsi que des fonds attendus des partenaires. Ceci a été davantage aggravé par des contraintes de capacité en termes d'effectifs insuffisants.
- iii. Concernant la nécessité de fournir à temps toute la documentation, les informations, la ventilation détaillée et les justifications à l'appui des programmes au moment de la présentation des propositions de budget, la Commission en a pris note, et a indiqué qu'elle était prête à respecter les dispositions du Règlement financier.
- iv. La Commission a donné des explications détaillées concernant les différentes étapes de la préparation du budget, y compris la retraite de réflexion sur le budget, à laquelle ont pris part tous les directeurs, et qui a été organisée pour examiner le Projet de budget de 2008, et établir des plafonds réalistes pour les Départements.

16. A la suite des éclaircissements ci-dessus fournis par la Commission, le Sous-comité a convenu que certaines questions relatives à chaque Organe devraient être traitées systématiquement pendant les discussions détaillées à venir.

17. Le Sous-comité a ensuite fait les recommandations suivantes :

- i **Appliquer le principe de croissance zéro pour le budget de 2008 par rapport aux crédits votés pour 2007. Cependant, des augmentations peuvent être accordées pour les nouvelles institutions et les nouveaux éléments de coûts qui ne sont pas pris en compte dans le Budget de 2007.**
- ii **Toutes les lignes budgétaires intégralement financées par les partenaires et n'ayant donc aucune incidence financière sur les Etats membres, devraient être approuvées.**

### Examen des budgets des organes de l'Union

#### Parlement Panafricain

18. Le projet de budget pour le Parlement Panafricain (PAP) a été présenté par le Vice-président du Comité financier du PAP, suivi par une présentation détaillée par le greffier du PAP. Il a été indiqué que le PAP travaillait actuellement en étroite collaboration avec la Commission pour garantir la conformité au Règlement financier de l'Union africaine, ainsi qu'à la Décision EX.CL1 Dec 98 du Conseil. Il a également été indiqué que le PAP trouvait difficile d'appliquer les directives de la Décision 98 parce que le Comité des 10 n'avait pas encore commencé son travail. Le PAP a indiqué son engagement à adhérer totalement au Règlement financier de l'UA, et s'est également déclaré disposé à recevoir et travailler avec le Comité des 10. Le PAP a fait appel au Sous-comité pour faire les recommandations appropriées qui faciliteront la réactivation du Fonds d'affectation spéciale.

19. Le budget total proposé du PAP tel que présenté est de 36,5% plus élevé que celui de 2007 et est ventilé comme suit :

	<b>\$EU</b>
Budget de fonctionnement	14.457.442
Budget-Programme	<u>2.773.600</u>
<b>Total</b>	<b><u>17.231.042</u></b>

20. Le budget proposé sera financé comme suit :

- Etats membres 15.831.042 \$EU
- Partenaires 1.400.000 \$EU

21. Au cours des discussions qui ont suivi, le Sous-comité s'est dit satisfait de la présentation, et a particulièrement pris note de l'engagement du PAP à adhérer totalement au Règlement financier de l'UA. Le Sous-comité a fait les observations suivantes :

- i Le PAP devrait soumettre le Rapport sur l'exécution du budget pour l'année 2007 pour faciliter l'examen du Projet de budget pour 2008.
- ii Certains postes budgétaires, tels que les différentes indemnités, les heures supplémentaires, les frais médicaux, l'entretien des véhicules et des bâtiments, les frais et indemnités de cessation de service sont très élevés. De plus, il a été trouvé que les indemnités proposées dans les paragraphes 13, 15, 16, 17 et 19 du Projet de budget, s'élevant à **2.908.600,00 de \$EU ne sont pas autorisées.**
- iii Etant donné que le PAP est en période de transition, les frais de voyage des parlementaires doivent être pris en charge par les Etats membres respectifs, et ne devraient pas être inclus dans le budget du PAP.
- iv Le fait que le Comité ministériel des 10 ne soit pas encore opérationnel ne devrait pas être une excuse pour continuer à violer le Règlement financier

22. En réponse aux préoccupations et aux observations du Sous-comité, le PAP a expliqué que :

- i. Les coûts de fonctionnement plus élevés étaient principalement dus aux recrutements supplémentaires, ce qui a nécessité plus d'indemnités de personnel et de nouveaux équipements de bureau, ainsi qu'à la fréquence élevée et la longue durée des réunions du PAP.
- ii. Concernant le besoin de fournir le Rapport d'exécution du budget pour 2007, le PAP a attiré l'attention sur certaines parties pertinentes du document de Projet de budget qui fournit un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Budget de 2007.

23. A la suite des éclaircissements ci-dessus, le Sous-comité a demandé au PAP de revoir son budget conformément au principe de croissance zéro, moins toutes dépenses non autorisées. Le budget révisé doit être en conformité avec les dispositions de la Décision Ex.CL/Dec 98 et celles du Règlement financier. Néanmoins, les représentants du PAP ont informé le Sous-comité qu'ils n'ont pas pour mandat de réviser le budget adopté par les parlementaires.

24. Le Sous-comité a exprimé sa préoccupation concernant la réponse du PAP, et a fait les recommandations suivantes :

- i Un budget total de 12.626.271 \$EU qui avait été alloué au PAP pour 2007 devrait lui être accordé conformément au principe de croissance zéro.
- ii Aucune ligne budgétaire non autorisée ne doit pas être incluse dans le Budget de 2008
- iii Le PAP doit se conformer à la Décision Ex. CL/Dec 98 ainsi qu'au Règlement financier
- iv La réunion du Comité ministériel des Dix devrait être convoquée le plus tôt possible.

### Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

25. La Présidente de la CADHP a présenté son équipe et a rappelé la Décision d'Accra, donnant à la CADHP le pouvoir de préparer et de soumettre son budget indépendamment de la Commission de l'UA. Elle a également mentionné que jusqu'à présent, la CADHP opérait sur les subventions initiales de démarrage, et que le budget présenté au Sous-comité était son premier budget à part entière.

26. Le Secrétaire de la CADHP a présenté le budget proposé de la CADHP comme suit :

	<b>\$EU</b>
Budget de fonctionnement	5.609.208
Budget-Programme	<u>1.419.466</u>
<b>Total</b>	<b><u>7.028.674</u></b>

27. Le budget sera financé comme suit :

- Etats membres 6.461.674 \$EU
- Partenaires 567.000 \$EU

28. Au cours des discussions, le Sous-comité a soulevé les questions et préoccupations suivantes :

- i. Il a été demandé à la CADHP d'expliquer la raison pour laquelle le budget proposé pour certaines lignes budgétaires était si élevé, notamment les lignes concernant l'Assistance temporaire, les Réunions, les frais médicaux et les indemnités pour frais d'études.
- ii. Le Sous-comité a voulu savoir si le budget proposé a été préparé sur la base de la nouvelle structure.



29. En réponse aux préoccupations du Sous-comité, la CADHP a expliqué que :

- i Le budget soumis était basé sur la Structure de Maputo et non sur la nouvelle structure proposée.
- ii Sur la question de l'Assistance temporaire, la CADHP a expliqué que la ligne budgétaire est nécessaire pour couvrir les honoraires des interprètes et des traducteurs ainsi que le salaire du personnel temporaire à recruter jusqu'à ce que les postes vacants soient pourvus.
- iii Concernant la question des réunions, les estimations du projet proposé étaient destinées à couvrir les réunions statutaires.

30. Le Sous-comité n'était pas satisfait de la présentation par la CADHP de son budget ni de ses explications mais est convenu qu'un budget forfaitaire de **6.000.000 \$EU** soit accordé à la CADHP pour lui permettre de fonctionner efficacement. Le Sous-comité a ensuite demandé à la CADHP de fournir la ventilation détaillée des lignes budgétaires prioritaires.

31. Après avoir tenu compte des commentaires et des observations du Sous-comité, la CADHP a soumis un budget révisé de **6.003.857 \$EU**.

32. A l'issue des discussions sur le nouveau budget soumis, le Sous-comité a recommandé l'approbation par le COREP d'un budget de **6.003.857 \$EU** pour la CADHP :

33. Ce budget est ventilé comme suit :

	<b>\$EU</b>
Budget de fonctionnement	4.584.390
Budget-programme	<u>1.419.466</u>
<b>Total</b>	<b><u>6.003.856</u></b>

Sur un budget total de 6.003.857 \$EU, un montant de 567.000 \$EU sera financé par les Partenaires, et 5.436.857 \$EU seront à la charge des Etats membres.

**Objections :** Des objections à la décision de recommander un budget total de six millions de dollars américains à la CADHP ont été faites par l'**Algérie, l'Egypte, le Kenya, la Libye et le Nigeria**.

### **Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (LA COUR)**

34. En présentant le budget de la Cour pour 2008, son Président a décrit le contexte de la création de la Cour et la manière dont elle a fonctionné depuis. Il a continué en donnant une vue d'ensemble sur le budget pour 2008 tel que présenté. Il a remercié la Commission de l'UA pour son appui à la Cour dans la préparation du budget.

35. Le Président a présenté le budget proposé pour la Cour comme suit :

	<b>\$EU</b>
Budget de fonctionnement	9.049.374
Budget-Programme	<u>1.135.000</u>
<b>Total</b>	<b><u>10.184.374</u></b>

36. Le budget proposé sera financé comme suit :

▪ Etats membres	9.403.574 \$EU
▪ Partenaires	779.800 \$EU

37. Au cours des débats, le Sous-comité a soulevé les questions et préoccupations suivantes :

- i. Le Sous-comité s'est félicité de la manière dont le budget de la Cour a été préparé et présenté.
- ii. Le Sous-comité a estimé que le budget total de la Cour est élevé pour un jeune organe, et a demandé à la Cour de fournir certaines justifications.
- iii. Le budget de la Cour devrait être réduit étant donné que le processus de recrutement ne sera achevé qu'après avril 2008.
- iv. Le Sous-comité a demandé à la Cour de revoir son budget et de le soumettre à nouveau pour examen.

38. Dans sa réponse, le Président a expliqué que le budget semble élevé par rapport à celui de l'année dernière, parce que la Cour n'était pas alors pleinement opérationnelle. Cependant, il s'est déclaré disposé à soumettre un budget révisé.

**39. Tel que convenu, la Cour a soumis un Projet de budget révisé pour 2008 d'un montant total de 7.121.414 \$EU qui sera financé par les Etats membres. Le Sous-comité a alors recommandé le budget révisé tel que présenté par la Cour à l'examen du COREP.**

## Examen du Budget de la Commission de l'Union africaine au titre de l'exercice 2008

### Budget-programme

40. Initialement, la Commission de l'Union africaine avait présenté un budget-programme d'un montant total de 52.302.000 \$EU. Mais le Sous-comité a recommandé qu'il soit réduit compte tenu du faible taux d'exécution du budget 2007. **Le budget a été révisé à la baisse à 43.470.000 \$EU.**

41. Le plan de financement du projet de budget révisé au titre de 2008 se présente comme suit :

▪ Etats membres	13.821.000 \$EU
▪ Partenaires	29.649.000 \$EU

42. Le Sous-comité a demandé à avoir des éclaircissements sur certaines lignes budgétaires qui semblent faire double-emploi avec d'autres.

43. En réponse, la Commission a expliqué les différences et l'objet de certaines lignes budgétaires apparaissant sous différents départements.

**44. Le Sous-comité a convenu d'adopter le budget-programme révisé et de le présenter au COREP.**

### Budget de fonctionnement

45. Conformément au principe de croissance zéro qu'a été adopté (sauf pour les nouveaux éléments de dépenses identifiés), la Commission a soumis un budget de fonctionnement révisé à hauteur de **76.000.187 \$EU.**

46. Le budget de fonctionnement révisé se répartit comme suit :

	<b>\$EU</b>
Dépenses de personnel	45.976.504
Mobilier, équipements et immobilier	5.174.892
Réunions et séminaires	4.904.454
Subventions/dons	7.666.681
Autres coûts de fonctionnement	<u>12.277.656</u>
<b>Total Budget de fonctionnement</b>	<b><u>76.000.187</u></b>

47. Au cours des débats, le Sous-comité a fait les observations et commentaires suivants :

- i. Certaines lignes budgétaires montraient toujours des augmentations là où il devrait y avoir des diminutions :

- ii. Certaines lignes budgétaires semblent se chevaucher ; les Sous-comité a donc demandé que ces lignes budgétaires soient fusionnées ;
- iii. Le Sous-comité a exprimé sa préoccupation quant à l'absence notoire des Commissaires à la réunion.

48. Il a été demandé de nouveau à la Commission de revoir ses prévisions budgétaires et de réduire davantage le budget de fonctionnement en tenant compte des observations et recommandations du Sous-comité et de le soumettre de nouveau.

49. La Commission a révisé à la baisse son budget de fonctionnement à 68.506.538 \$EU en tenant compte des observations et commentaires du Sous-comité consultatif et du fait que le principe de croissance zéro ne peut être appliqué à la rubrique « dépenses de personnel ».

50. Le budget révisé est ventilé comme suit :

	<b>\$EU</b>
Dépenses de personnel	45.976.504
Mobilier, équipements et bâtiments	2.637.723
Réunions et séminaires	3.121.527
Dotations/Dons	6.648.632
Autres dépenses de fonctionnement	<u>10.122.152</u>
<b>Total Budget de fonctionnement</b>	<b><u>68.506.538</u></b>

51. A l'issue des échanges de vues, le Sous-comité a fait les observations et remarques suivants :

- i. Le Sous-comité se félicite des efforts déployés par la Commission pour réduire le budget de fonctionnement ;
- ii. La Commission doit fournir au titre du poste 303 (Élections), des informations concernant les dates des élections, le nombre des observateurs de l'UA devant participer à ces élections et les coûts y afférents ;
- iii. La Commission doit fournir la ventilation détaillée du budget de l'ECOSOCC ;
- iv. Des explications ont été demandées sur le projet de construction de l'Union africaine et de l'hôtel 5 étoiles pour lequel un Protocole d'accord a été signé entre la Commission et une Entreprise privée de construction.

52. En réponse, la Commission a fourni les informations suivantes :
- i) La liste des Etats membres qui tiendront des élections au cours de l'année a été donnée. La Commission a assuré le Sous-comité qu'à l'avenir elle fournira des informations détaillées sur les élections ;
  - ii) L'ECOSOCC donnera la ventilation détaillée de son budget au Sous-comité en temps voulu ;
  - iii) L'hôtel 5 étoiles ne fait pas partie du projet de construction de l'UA et n'est pas situé sur le terrain de l'UA ; La signature du Protocole d'accord avait pour but d'éviter que les activités de l'hôtel ne perturbent les activités de l'Union africaine.

**53. Le Sous-comité a ensuite recommandé au CORE,P le budget de fonctionnement révisé de la Commission de l'UA d'un montant de 68.506.538 \$EU, tel que présenté.**

### **Recommandations générales**

54. Le Sous-comité a fait les recommandations générales suivantes :
- i) La Commission devrait s'efforcer, en présentant les propositions budgétaires, de fournir à temps toute la documentation et les informations nécessaires, la ventilation détaillée et la justification des programmes.
  - ii) La Commission devrait présenter des propositions budgétaires réalistes en tenant compte du taux d'exécution du budget.
  - iii) Des réunions régulières sur l'évaluation de l'exécution des programmes (par exemple tous les trois mois) devraient être organisées entre la Commission et le Sous-comité.
  - iv) Il est nécessaire de réviser le Règlement financier en vue d'y inclure une disposition autorisant le report des excédents budgétaires sur l'exercice financier suivant afin de réduire les contributions statutaires des Etats membres.
  - v) Tous les Commissaires devraient participer aux réunions du Sous-comité.

**Récapitulatif du Projet de budget de l'Union africaine  
recommandé pour 2008**

55. Le projet de budget recommandé au titre de l'exercice 2008 est présenté au tableau 1.

**Tableau 1: Projet de budget recommandé de l'Union africaine**

	<b>Budget de fonctionnement en (\$EU)</b>	<b>Budget- programme en (\$EU)</b>	<b>Total en (\$EU)</b>
PAP	11.226.271	1.400.000	12.626.271
CADHP	4.584.390	1.419.467	6.003.857
La Cour	7.121.414	-	7.121.414
ECOSOCC	1.530.000	-	1.530.000
Commission de l'UA	68.506.538	43.470.000	111.976.538
<b>Total</b>	<b>92.968.613</b>	<b>46.289.467</b>	<b>139.258.080</b>

**Tableau 2: Plan de financement du projet de budget au titre de l'exercice  
2008 (les montants sont exprimés en \$EU)**

	<b>Budget de fonctionnement en (\$EU)</b>	<b>Budget- programme en (\$EU)</b>	<b>Total en (\$EU)</b>
<b>Contributions statutaires des Etats membres</b>	<b>91.881.168</b>	<b>14.673.467</b>	<b>106.554.635</b>
<b>Contributions des partenaires</b>	<b>-</b>	<b>31.616.000</b>	<b>31.616.000</b>
<b>Arriérés</b>	<b>1.087.445</b>	<b>-</b>	<b>1.087.445</b>
<b>Total</b>	<b>92.968.613</b>	<b>46.289.467</b>	<b>139.258.080</b>

56. En l'absence de questions diverses, la réunion a été levée à 12h15.

2008

# Rapport du Sous-comite Consultatif sur les Questions Administratives, Budgetaires et Financieres, 8-11, 14 et 16 Janvier 2008

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3156>

*Downloaded from African Union Common Repository*